

Avis du comité d'initiative

« Pour sauver la Valleyre » en faveur du **OUI!**

L'initiative « **Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont!** » demande que le périmètre du plan de quartier Valleyre soit classé en **zone inconstructible** et réaffecté en espace de délasserment et de préservation de la nature. En 2024, on ne gère plus le territoire comme autrefois en s'étendant sur 55 000 m² de nature préservée pour implanter 14 immeubles. Le quartier Valleyre est celui de trop sur notre commune qui subit un développement urbain excessif. Cette initiative est soutenue par des deux organisations nationales qui œuvrent en faveur de l'environnement et de la biodiversité : Pro Natura et la Fondation Franz Weber.

Préjudice insensé à la nature

Le Vallon, lieu de détente accessible pour tous les habitants, est menacé par l'abatage de 500 arbres pour sécuriser les bâtiments projetés. Cela entraînerait la création **d'îlots de chaleur et des dommages significatifs pour une faune et une flore de grand intérêt**. Il est crucial de préserver ce Vallon enchanteur protégé par des **frontières naturelles**.

Un projet immobilier obsolète

Étendre et non densifier l'habitat remplacerait un site sensible par des immeubles trop proches de la forêt, des parkings aériens et un accès par une route unique avec rebroussement. Les ajouts cosmétiques et la prétention de laisser quelques couloirs de faune constituent une **compensation alibi** d'un chantier destructeur là où, en 2024, plus personne n'imaginerait construire. Le caractère obsolète du projet a été corroboré par deux décisions de justice.

Un développement excessif

La croissance de la population montaine des dernières années nous place au 3^e rang du classement de la poussée démographique des communes romandes. Or

l'urbanisation va encore s'accélérer avec la réalisation des 13 nouveaux quartiers programmés par le Syndicat d'Améliorations Foncières. Le projet immobilier **ne répond pas à la demande de logements pour la classe moyenne et nos infrastructures souffrent déjà** (routes saturées et services dépassés).

Approuver **l'initiative bénéficiera à la commune**, en la délestant d'un quartier dans un espace qui doit en accueillir deux autres, et en lui évitant une charge supplémentaire sur les écoles, jardins d'enfants, structures parascolaires, services communaux et de santé.

Les coûts

Les indemnités pour les propriétaires lésés ne seront pas couvertes par nos impôts communaux, mais par un fonds cantonal spécifiquement dédié à ce but et alimenté par les taxes sur les plus-values immobilières. La Présidente du Conseil d'État l'a spécifié dans un courrier à la municipalité, et répété devant le Grand Conseil Vaudois. Ne nous laissons pas influencer par la propagande nocive d'investisseurs qui craignent de tout perdre.

Accepter l'initiative, c'est **atténuer la course effrénée vers une urbanisation chaotique, subie et financée par le contribuable**. C'est mettre un point d'arrêt aux excès d'une commune qui doit prendre le temps de **se développer harmonieusement**.

www.sauverlavalleyre.com